

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AFB-ONCFS/GESTION ADAPTATIVE: oui aux projets, mais copies à revoir !

24 octobre 2018 à Issy-les-Moulineaux

Le 24 octobre 2018, le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS) a examiné le projet de loi portant création d'un nouvel établissement public en charge de la biodiversité.

La FNC salue le principe de cette création, et la nécessité de consolider les moyens humains pour une police de la ruralité redéployée sur l'ensemble du territoire national.

Mais la FNC constate que la copie rendue par les services du Ministère de la Transition écologique et solidaire ne traduit absolument pas les termes de l'accord sur la réforme de la chasse actée fin août par le Chef de l'Etat.

Elle a donc rejeté en bloc un projet sans concertation et porteurs de mesures proprement inacceptables.

Le projet de création d'un comité d'experts en charge de la gestion adaptative n'échappe pas non plus à la critique. La proposition de la FNC de porter ce concept innovant pour régler les problèmes que pose parfois la faune sauvage avait été clairement arbitrée par le Chef de l'Etat.

Mais le texte proposé au CNCFS en a réduit totalement la portée en restreignant la gestion adaptative aux seuls prélèvements sur les espèces gibier et sans prise en compte de tous les éléments qui influent sur l'évolution des populations d'espèces sauvages. La FNC a dû se résoudre à voter contre la version actuelle du projet.

Le CNCFS a voté l'interdiction des pièges noyant qui sont encore localement utilisés pour la lutte contre la prolifération des ragondins.

Deux nouvelles réserves nationales de chasse ont enfin été validées par le CNCFS avec l'assentiment des représentants des chasseurs : l'une sur le site de Dozère-Mondragon dans la Drôme, et l'autre sur le Rhin.

La FNC compte bien faire valoir son droit d'amendement sur le projet de création du nouvel établissement public pour qu'au lieu de trahir, il traduise fidèlement les arbitrages rendus par le Chef de l'Etat, car la réforme doit bien redonner à la chasse et aux fédérations leur juste place dans la politique nationale en faveur de la biodiversité.

